

personnalité, le moi, la conscience, la volonté, la liberté, la raison, sont des attributs *propres* à l'âme, des manifestations *directes* de l'action de l'âme. A quoi les médecins physiologistes répondent que de semblables assertions supportent difficilement l'examen. Ils nient catégoriquement que ces attributs, ces phénomènes, ces actions, comme l'on voudra, appartiennent exclusivement à l'âme, dérivent d'elle seule et indépendante de ses rapports avec l'encéphale. Nous vous mettons, disent-ils à leurs adversaires, en demeure, si ce n'est au défi, de nous montrer l'âme séparée de l'encéphale produisant une manifestation quelconque. Or si ces manifestations ne sont imputables qu'à l'action collective de l'âme et de l'encéphale, nous demandons de quel droit vous les revendiquez exclusivement pour l'âme. Est-il donc permis d'attribuer le produit de deux facteurs à l'action d'un seul? Quand le chimiste, considérant un cristal de sulfate de cuivre, se rend compte de sa coloration bleue par une modification imprimée aux rayons lumineux, nous ne le voyons pas affirmer que ce mode de réflexion de la lumière provient plutôt de l'acide sulfurique que de l'oxyde de cuivre, qu'il est exclusivement dû à l'oxygène, au soufre ou au cuivre qui entrent dans la composition du sulfate de cuivre. Non, cette couleur bleue appartient au corps entier. Ce corps, tant qu'il restera composé, aura des manifestations à lui propres, comme s'il était simple. Si, parmi ses réactions, il en est que je doive attribuer à l'un de ses éléments plutôt qu'à l'autre, c'est que cette réaction aura été précédée d'une décomposition. Ainsi, que je mêle une solution de sulfate de cuivre avec une solution de baryte, aussitôt j'assiste à une réaction d'où naît le sulfate de baryte; or, il est bien évident que cette manifestation est essentiellement liée à la décomposition préalable du sulfate de cuivre. Quelque grossière que soit cette comparaison, je ne vois pas en quoi elle manque de justesse ou d'à propos.